

Les communes ont bien le droit de refuser les compteurs communicants

Après avoir déployé sa grande campagne de lancement de Linky en décembre, reprise hélas de façon très "disciplinée" par trop de médias (*), la société ErDF pensait pouvoir agir tranquillement : au pire, un taux de refus d'environ 1% était attendu de la part des particuliers, rien de bien grave.

Or c'est une fronde **totale**ment imprévue par les "élites" qui est en train de se mettre en place un peu partout dans le pays et qui cause un vent de panique chez ErDF et dans les sphères de l'Etat : le refus des compteurs communicants **par les communes**. Le mouvement a été initié en Gironde par [la commune de Saint-Macaire](#), dont la [lettre aux habitants](#) s'est diffusée de façon virale sur Internet.

Des élus de la France entière appellent pour prendre des renseignements sur cette démarche qui sert ainsi d'exemple et prouve que le refus est possible. Le présent site web, extrêmement visité dès sa création, a contribué à catalyser ce phénomène dont, dans un premier temps, ErDF a tenté de nier l'existence.

Mais, désormais, les médias se font l'écho de l'affaire, non plus seulement à propos de critiques émises contre les compteurs communicants, mais aussi concernant **le rôle crucial des communes**. C'est par exemple [le cas du Figaro](#). Et l'Alsace titre "[La guerre du Linky aura-t-elle lieu ?](#)" et interroge :

"Mais que vaut réellement le vote défavorable d'un conseil municipal ? ERDF estime que « tout obstacle apporté à ce déploiement irait à l'encontre des obligations légales et réglementaires auxquelles le distributeur est tenu ». L'entreprise a préparé un long argumentaire juridique à destination des élus"

On s'étonnera par contre énormément de la conclusion ("*Les mairies opposées n'auront probablement pas le dernier mot en cas de bras de fer avec ERDF*") assénée de façon **parfaitement arbitraire** par le journaliste qui semble avoir été "briefé".

Par ailleurs, [Maire-info](#) signale que les grands moyens sont désormais de mise au niveau national pour voir comment faire plier les élus locaux et, selon certaines informations, une loi serait carrément à l'étude pour essayer de rendre illégales les délibérations municipales anti-compteurs.

Mais l'affaire est bien plus complexe que prévu car les parlementaires ne peuvent voter des lois bafouant ouvertement des valeurs constitutionnelles comme la sacro-sainte propriété. Or, les collectivités étant propriétaires des compteurs d'électricité, **personne ne semble en droit de les obliger à accepter que ces compteurs soient remplacés par des compteurs communicants**.

En tout cas, une fois de plus, il est démontré que les "élites" n'ont que mépris pour la démocratie et, in fine, pour les citoyens. D'ailleurs, simultanément, ErDF emploie les grands moyens pour faire pression sur ces "petits" élus qui se sont mis en tête de protéger la santé et les libertés publiques de leurs administrés.

Ainsi, une délégation d'ErDF a été envoyée à Saint-Macaire (33) le 18 février pour tenter (vainement) de "retourner" les élus. Ainsi, ErDF a [raconté aux élus de Varennes](#) que leur délibération ne pouvait s'opposer à la loi de Transition énergétique. Ainsi, le maire de Courgis a eu droit à un coup de fil "incisif" de la part d'ErDF. Ainsi le maire de Roscanvel [a été prié de déclarer](#) qu'il n'avait "aucun moyen d'agir" (autant supprimer les communes dans ce cas !).

Ce ne sont là que les prémices de la contre-attaque de ErDF mais, pendant ce temps, **le nombre de communes refusant les compteurs communicants se multiplie bien plus rapidement**. Car, faut-il le rappeler, les compteurs d'électricité sont propriété des collectivités (**) qui ont donc toute latitude pour refuser leur remplacement par des compteurs communicants.

Insistons bien sur un point : tout comme les particuliers, **les communes et leurs élus n'ont strictement rien à craindre en cas de refus des compteurs communicants**. Aucune sanction n'est prévue, et les textes avancés par ErDF et les services de l'Etat ne peuvent justifier juridiquement que ErDF s'accapare le bien d'autrui (à savoir des compteurs qui ne lui appartiennent pas).

Finalement, **les élus risquent seulement... d'être félicités** par leurs administrés de plus en plus nombreux qui entendent que soient protégées leur santé, celle de leurs enfants, les libertés publiques, et la démocratie de proximité.

Ce dernier point est d'ailleurs notable : les "élites" politiques et industrielles tentent d'enterrer les communes et les élus locaux, d'étouffer la démocratie locale et d'empêcher les citoyens de pouvoir agir sur... leurs propres vies ! L'affaire des compteurs communicants est en train de dépasser la seule question de la santé, pourtant déjà cruciale, et de devenir une question fondamentale de démocratie. Colère et détermination montent dans le pays, à bon entendre...

(*) Il a ainsi été question un peu partout de compteurs prétendus "intelligents", d'économies d'énergie, d'intégration des énergies renouvelables, etc, alors qu'il ne s'agit là que de la propagande d'ErDF, qu'il convenait de traiter avec un esprit critique au lieu de la relayer telle quelle...

(**) Attention, les compteurs **d'électricité** appartiennent **généralement** aux communes, mais leur propriété a **parfois** été transférée à une organisation regroupant des communes (Communauté de communes, Syndicat départemental d'énergie, etc). Mais, **même dans ce cas**, la commune peut (et doit !) prendre une délibération contre le déploiement des compteurs communicants, et demander à la structure intercommunale **de respecter la volonté démocratiquement exprimée**. Les Communautés de communes et les Syndicats départementaux d'énergie sont les émanations des communes, ils existent pour les assister et **pas pour leur imposer des décisions arbitraires**.